

# UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

---

## INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND

---

Luxembourg, le 11 octobre 2018

Chers actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A., avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, vous informe de la décision relative au compartiment UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND (ci-après le « Compartiment ») prise par résolution circulaire, à savoir :

-----  
Actuellement, la couverture de change relative aux classes d'actions couvertes vise à couvrir les risques de change entre les devises du sous-jacent du compartiment et les devises des actions.

À l'avenir, cette couverture de change visera à couvrir les risques de change entre les devises de l'indice de référence concerné (Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index) et les devises des actions.

Cette modification vise à garantir que les paris en matière de devises pris par le gestionnaire d'investissement se reflètent également dans les classes d'actions couvertes.

Par conséquent, les informations suivantes sont ajoutées à la politique d'investissement du Compartiment :

*La performance du présent compartiment pourrait être comparée à l'indice de référence Bloomberg Barclays Global Aggregate Total Return Index qui est utilisé pour la couverture des dites classes d'actions qui ne sont pas libellées dans la devise de référence du compartiment (voir chapitre TYPES D'ACTIONNAIRES). Cet indice de référence est indiqué à titre d'information uniquement. L'objectif d'investissement du compartiment ne vise ni à répliquer cet indice de référence ni à définir l'univers d'investissement du compartiment et l'indice de référence peut ne pas être représentatif du profil de risque du compartiment.*

*À la date du présent prospectus, ni l'indice de référence susmentionné ni son administrateur Bloomberg Finance L.P. ne sont encore inclus dans le registre mentionné dans l'article 30 du Règlement sur les indices de référence. Ils bénéficient des dispositions transitoires jusqu'au 31 décembre 2019. Une fois que le présent administrateur de l'indice de référence ou cet indice de référence apparaîtra sur le registre de l'AEMF, le prospectus sera mis à jour dès que possible.*

*La Société de gestion possède des instructions écrites stipulant les actions qui seront prises dans l'éventualité où un indice de référence subit des modifications importantes ou n'est plus disponible conformément à l'article 28 du Règlement sur les indices de référence. Le contenu de ces instructions peut être fourni à titre gratuit sur simple demande auprès du siège social de la Société de gestion.*

*Le Conseil d'administration de la SICAV peut remplacer l'indice de référence s'il subit des modifications importantes ou s'il cesse d'être publié. Si cela se produit, un avis sera envoyé aux actionnaires et le Prospectus sera mis à jour en conséquence.*

En outre, la politique d'investissement du Compartiment a été clarifiée comme suit :

*Compartiment libellé en USD et qui investit ses actifs nets dans des titres libellés dans de multiples devises, principalement en USD, EUR, JPY, GBP et CHF. Ce compartiment investit ses actifs nets en tout temps majoritairement en obligations et autres titres de créance internationaux émis par des émetteurs souverains / quasi-souverains ou d'autres sociétés.*

*Le présent compartiment investira dans des obligations investment grade au moins 80 % de ses actifs nets et :*

- *jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des produits à haut rendement*
- *jusqu'à 30 % de ses actifs nets dans des valeurs mobilières de pays émergents.*

Le changement susmentionné prendra effet le 15 novembre 2018

-----  
Les actionnaires du compartiment UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND qui sont en désaccord avec le changement susmentionné concernant le Compartiment pourront demander sans frais le rachat de leurs actions du Compartiment pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

UBP Asset Management (Europe) S.A.